

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5<sup>e</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette  
Poste no 2 : Harold Mercier  
Poste no 3 : Gilles Chrétien  
Poste no 4 : Daniel Fournier, maire-suppléant  
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste no 6 : André Minville

**Et :**

Le directeur général  
et greffier-trésorier : Stéphane Gamache

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2023, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2023.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.**
- 10. COMMANDE ANNUELLE DE SEL POUR L'HIVER 2023-2023.**

11. PAIEMENT DE LA FACTURE 067678 DU GARAGE FLORENT ROY INC.
12. AUTORISATION D'ACHAT D'UN ROULEAU À ASPHALTE.
13. RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSNECE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA.
14. DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER DE ACCÈS CHIC-CHOCs COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ.
15. DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR CONSTRUCTION.
16. ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-410 – RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DU CHEMIN DE LA MINE MENANT AU PARC INDUSTRIEL NORANDA.
17. OUVERTURE D'UN POSTE SAISONNIER POUR LE CENTRE SPORTIF.
18. OFFRE DE NORDIKEAU POUR LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE.
19. LOYER DU CERCLES DES FERMIÈRES – DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023 AU 31 AOÛT 2024.
20. AFFAIRES NOUVELLES.
  - A)
  - B)
  - C)
21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
22. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 20 des éléments suivants :

A) DEMANDE DE L'ÉCOLE DES PROSPECTEURS – ACHAT DE DICTIONNAIRES.

B) PROCÉDURES DE VENTE POUR TAXES.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 août 2023 est déposé.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 août 2023 soit et est adopté tel que présenté.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2023, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

Le bordereau des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 188 352,22 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2512 à 2520, les dépôts directs 1 509 à 1 550 ainsi que les prélèvements 1 222 à 1 239 confirment les paiements effectués du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023 et totalisant la somme de 188 352,22 \$.

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2023.**

Le rapport des revenus et dépenses au 31 août 2023 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 août 2023 se lit comme suit :

**Revenus :**

Au 31 août 2023 : 1 891 605,17 \$

**Dépenses :**

Au 31 août 2023 : 1 434 134,70 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 août 2023 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

**7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

**8. CORRESPONDANCE.**

Aucune correspondance n'est déposée.

**9. RÉSOLUTION 23-105 - RENOUELEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT QUE la date fixée pour le renouvellement des assurances collectives des employé(e)s de la Ville de Murdochville est le 1er octobre 2023.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de renouvellement de Desjardins Assurances analysée et préparée par le courtier en assurances de la Ville, la firme Robin Veilleux.

CONSIDÉRANT QUE ladite assurance collectives a une durée de 12 mois débutant le 1er octobre 2023.

CONSIDÉRANT QUE ladite assurance collective représente un coût annuel prévu de 71 710 \$, variant selon le nombre d'employé(e)s couverts, le salaire annuel de base de chacun et la couverture à laquelle chacun souscrit (célibataire ou familiale).

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la convention collective des employé(e)s de la Ville, la prime est acquittée à 75 % par la Ville et 25 % par les employé(e)s.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphane Gamache.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de Desjardins Assurances telle que déposée par le courtier Robin Veilleux au coût annuel prévu de 71 710,00 \$ et accepte de déboursier la somme approximative de 53 782,50 \$ représentant 75 % de cette prime.

**10. RÉSOLUTION 23-106 - COMMANDE ANNUELLE DE SEL POUR L'HIVER 2023-2024.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit avoir en entreposage une quantité de sel abrasif suffisante pour assurer l'épandage pour la période hivernale 2023-2024.

CONSIDÉRANT le coût à la tonne, soit un maximum de 123,50 \$ + taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville procède à l'achat  
150 tonnes de sel abrasif pour l'hiver 2023-2024  
auprès de la compagnie Mines Seleine, et ce au  
coût de 123,50 \$ la tonne plus taxes applicables.

**11. RÉOLUTION 23-107- PAIEMENT DE LA FACTURE 067678  
DU GARAGE FLORENT ROY INC. - RÉF. : RÉPARATION DU  
CAMION À VIDANGES.**

CONSIDÉRANT la facture 067678 du Garage  
Florent Roy inc. au montant de  
8 036,59 \$, taxes incluses, pour  
la réparation du camion à  
vidanges.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 067678  
du Garage Florent Roy inc. au montant 6 989,86 \$  
plus taxes applicables, soit un montant total de  
8 036,59 \$, soit et est donnée.

**12. RÉOLUTION 23-108 - AUTORISATION D'ACHAT D'UN  
ROULEAU À ASPHALTE.**

CONSIDÉRANT QUE le rouleau asphalte de la Ville  
est brisé et que pour la  
réparation de celui-ci il en  
coûterait plus de 20 000 \$.

CONSIDÉRANT QU' un tel équipement est nécessaires  
pour différents travaux de voirie  
municipale.

CONSIDÉRANT QUE les recherches du directeur du  
service des Travaux publics,  
monsieur Alcide Richard, pour  
l'acquisition d'un nouveau  
rouleau à asphalte.

CONSIDÉRANT QUE la firme PAVCO a actuellement à  
vendre un rouleau usagé en très  
bon état au coût de 10 000 \$ mais  
qu'elle nous l'offre au coût de  
7 500 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise l'achat  
d'un rouleau à asphalte, tel que ci-haut décrit,  
auprès de la firme PAVCO et ce, au montant de  
7 500 \$.

**13. RÉSOLUTION 23-109 - RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) - NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA.**

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 - 2028.

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme.

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec.

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets.

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année.

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme.

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures

coupe-feu pour protéger les communautés forestières.

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités.

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget.

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville demande aux gouvernements du Québec et du Canada de :

- conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.
- augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts.
- n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme.
- permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles.
- rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

QUE cette résolution soit transmise au ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Madame Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés

du comté de Gaspé madame Diane Lebouthillier et monsieur Stéphane Ste-Croix, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**14. RÉSOLUTION 23-110 - DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER DE ACCÈS CHIC-CHOCS COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ.**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Bruno Béliveau, président de Accès Chic-Chocs, demandant un support financier pour l'agrandissement et le déneigement du stationnement du mont Porphyre ainsi que pour sa valorisation.

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée est de 4 000 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville n'accepte pas de contribuer financièrement à l'agrandissement et le déneigement du stationnement du mont Porphyre ainsi qu'à sa valorisation.

**15. RÉSOLUTION 23-111 - DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR CONSTRUCTION.**

CONSIDÉRANT QU' en septembre 2021 le terrain situé au 733, 3e Rue fut vendu à madame Cynthia Morin et Charles-Antoine Lainesse avec condition de construction dans un délai de 24 mois suivant cette date.

CONSIDÉRANT la lettre des acheteurs en date du 19 août 2023 réaffirmant leur ferme intention de construire et demandant une prolongation du délai de construction le menant à septembre 2024 et expliquant les raisons de cette demande

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de prolonger le délai de construction sur le terrain situé au 733, 3e Rue pour ainsi le fixé au 30 septembre 2024.

**16. RÉSOLUTION 23-112 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-410 - RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DU CHEMIN DE LA MINE MENANT AU PARC INDUSTRIEL NORANDA.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



QUE le règlement 23-410 - RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DU CHEMIN DE LA MINE MENANT AU PARC INDUSTRIEL NORANDA - soit et est adopté.

**17. RÉSOLUTION 23-113 - OUVERTURE D'UN POSTE SAISONNIER POUR LE CENTRE SPORTIF.**

CONSIDÉRANT QUE les activités du Centre sportifs débiteront dans les prochaines semaines.

CONSIDÉRANT le besoin pour l'embauche d'un employé saisonnier pour le Centre sportif.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une offre pour un emploi saisonnier au Centre sportif soit et est diffusée.

QU'un comité de sélection formé des conseillers, monsieur Mathieu Blanchette, monsieur Gilles Bernatchez et monsieur André Minville ainsi que du directeur du service des Travaux publics, monsieur Alcide Richard, soit et est formé.

**18. RÉSOLUTION 23-114 - OFFRE DE NORDIKEAU POUR LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE.**

CONSIDÉRANT l'offre de la compagnie Nordikeau, experte en gestion et traitement de l'eau au Québec, pour le nettoyage et la désinfection de réservoirs d'eau potable.

CONSIDÉRANT les inclusions et les exclusions comprises dans cette offre.

CONSIDÉRANT QUE cette offre s'élève au montant forfaitaire de 30 000 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville n'accepte pas l'offre de la firme Nordikeau pour le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau potable pour un montant forfaitaire de 30 000 \$.

**19. RÉSOLUTION 23-115 - LOYER DU CERCLE DES FERMIERES - DU 1ER SEPTEMBRE 2023 AU 30 AOÛT 2024.**

CONSIDÉRANT QUE le terme de location du local des Fermières situé dans les logements multifonctionnels de la 4e Rue fut atteint le 30 août dernier.

CONSIDÉRANT la discussion intervenue entre la présidente du Cercle des Fermières, madame Christine Fournier, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphane Gamache.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville accepte de prolonger le bail de location du local du Cercle des fermières et ce, jusqu'au 30 août 2024.

## **20. AFFAIRES NOUVELLES.**

### **A) RÉOLUTION 23-116 - DEMANDE DE L'ÉCOLE DES PROSPECTEURS DE MURDOCHVILLE. RÉF. : ACHAT DE DICTIONNAIRES.**

CONSIDÉRANT la demande l'École des Prospecteurs de Murdochville pour une aide financière visant l'achat de dictionnaires toujours manquants pour les élèves et étudiants la fréquentant.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde l'école des Prospecteurs de Murdochville une somme de 980 \$ pour l'achat de dictionnaires neufs.

QUE ce montant soit payé par le programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 490 \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et 490 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

### **B) RÉOLUTION 23-117 - PROCÉDURES DE VENTE POUR TAXES.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s'assurer que tous les contribuables payent leurs taxes foncières.

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Murdochville a le pouvoir d'enclencher des procédures visant à récupérer les taxes non-payées.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE des procédures de vente pour taxes non-payées soient et sont entreprises pour toute propriété ayant des taxes de plus de 500 \$ non-payées, et ce pour l'année 2022 et avant et ce, dans le respect des lois et règlement.

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, répond aux questions posées par le public.

**22. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
ANDRÉ MINVILLE  
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 35.

---

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

---

STÉPHANE GAMACHE  
Directeur général et  
greffier-trésorier